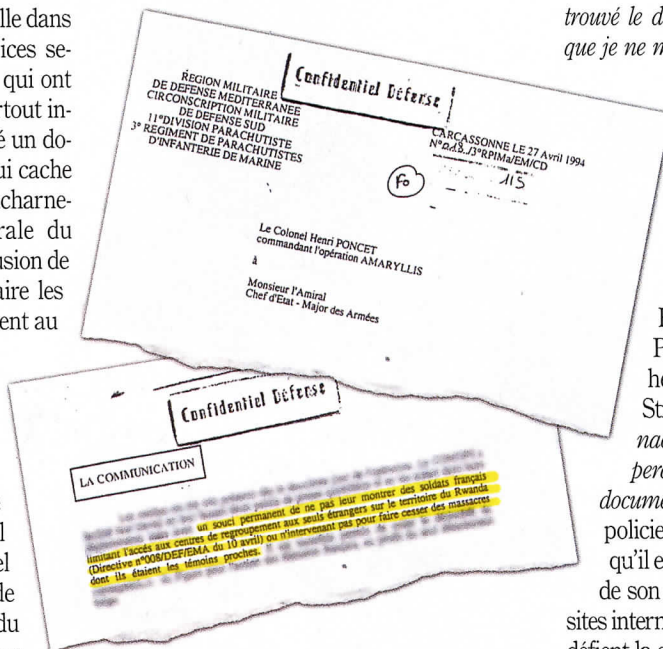


RWANDA : « N'intervenant pas pour faire cesser les massacres »... La note qui accuse la France

Un document interne montre que l'armée française, loin d'empêcher le génocide de 1994, avait cherché à cacher aux médias sa passivité devant le drame

Est-ce l'art de se tirer une balle dans le pied ? Ce sont les services secrets français eux-mêmes qui ont donné un large écho et surtout involontairement authentifié un document classé confidentiel-défense qui cache un terrible secret d'Etat. Grâce à l'acharnement de la DCRI (Direction centrale du Renseignement intérieur, issue de la fusion de la DST et des RG) à vouloir faire taire les journalistes et les ONG qui s'intéressent au rôle de la France dans le génocide au Rwanda et qui ont divulgué ce document, on sait désormais que le rapport Poncet, publié depuis quelques mois sur plusieurs sites internet, est authentique. Que révèle de si gênant ce texte rédigé le 27 avril 1994, au Rwanda même, par le colonel Henri Poncet, alors commandant de l'opération Amaryllis, à l'attention du chef d'état-major des armées ? Que, lors de cette opération d'évacuation des ressortissants étrangers du Rwanda, le commandement contrôlait les médias « avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda, ne permettant pas pour faire cesser les massacres dont ils étaient les témoins proches ». Le droit international imposait pourtant de ne pas laisser faire les génocidaires. On ignorait jusqu'ici s'il s'agissait d'un compte rendu d'opération authentique ou d'un faux. Le zèle maladroit de la DCRI vient de trancher.



Note du colonel Poncet, en avril 1994, sur l'opération Amaryllis

Le 5 janvier 2009, Serge Farnel, journaliste indépendant qui travaille pour l'Agence rwandaise d'Information (organisme privé), est convoqué au siège de la DCRI, à Levallois-Perret. Il est l'un des premiers à avoir fait état dans un article de l'existence de la « note Poncet ». Accusé d'avoir violé le confidentiel-défense, il sera interrogé pendant près de cinq heures sur sa vie privée, son compte en banque, etc. Mais les enquêteurs s'intéressent surtout à ses sources. « Je leur ai répondu que j'avais

trouvé le document quelque part sur internet, que je ne me rappelaient plus où », raconte Serge

Farnel. Il est relâché après avoir promis de détruire la note s'il en possédait une copie.

Le 14 janvier 2009, c'est Emmanuel Cattier qui est convoqué par la DCRI. animateur du site web de la Commission d'Enquête citoyenne sur le rôle de la France au Rwanda, il a mis en ligne la note Poncet. Il est interrogé près de quatre heures au siège de la police à Strasbourg, où il habite. « Ils m'ont menacé des pires ennuis juridiques, d'une perquisition sauvage si je maintenais ce document sur mon site », raconte-t-il. Quatre policiers le raccompagnent pour vérifier qu'il efface bien le document sur son site et de son disque dur. Raté. Car de nombreux sites internet consacrés au génocide au Rwanda défient la censure et diffusent toujours le document. Réalisant sans doute, mais un peu tard, qu'elle faisait plus de tort que de bien au confidentiel-défense, la DCRI semble avoir renoncé à faire taire ceux qui dénoncent la passivité de la France dans cet épisode du génocide au Rwanda.

Ironie de l'histoire, le contenu de la note Poncet avait été cité dès 1998, sans en préciser la source, dans le rapport de la mission d'information sur le Rwanda. Mais ces informations accablantes étaient passées assez inaperçues. Ce n'est plus le cas.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

CÔTE D'IVOIRE

L'affaire Firmin Mahé

Vous roulez doucement ! Vous me comprenez ! » L'ordre vient du général Henri Poncet, chef de la force Licorne de juin 2004 à juin 2005 en Côte d'Ivoire et ex-commandant de l'opération Amaryllis en 1994 au Rwanda. Le général s'adresse au colonel Eric Burgaud. Dans son véhicule, ce colonel transporte un civil ivoirien, Firmin Mahé, blessé par des soldats français. On le conduit à l'hôpital. Firmin Mahé n'arrivera pas vivant. Il a été étouffé dans un sac plastique. « J'ai compris la même chose que tout le monde, c'est-à-dire que l'idéal était que Mahé arrive mort. Quand un général trois étoiles dit à un colonel : « Vous roulez dou-



Bien-Sipa

Firmin Mahé

cement, vous me comprenez", il n'y a pas besoin de faire répéter les choses », a expliqué le colonel Burgaud lors de sa garde à vue.

Fait absolument exceptionnel, le général Poncet, déjà suspendu de ses fonctions, est accusé de « complicité d'homicide volontaire » et inculpé depuis décembre 2005 par le tribunal des armées. Il continue de démentir catégoriquement avoir donné un ordre d'exécution.

Mais il reconnaît avoir couvert l'affaire, ou plutôt « pris ses responsabilités », car il « ne souhaitai[t] pas mettre [sa] hiérarchie dans la situation d'avoir à faire un choix difficile ». Début mars 2009, la juge d'instruction a bouclé son enquête, qui doit être prochainement renvoyée devant un tribunal militaire.

J.- B. N.